

Ville de Landivisiau - Séance du 9 mars 2023 - n° 2023/110

**COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration ;

VU les demandes de subventions reçues en mairie ;

VU l'avis des commissions « Economie - Projets Urbains – Foncier » et « Commerce et Artisanat-Urbanisme Réglementaire » en date du 28 février 2023 ;

Ayant entendu ses rapporteurs, Monsieur Yvan MORRY et Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoints au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE ;

ATTRIBUE LES SUBVENTIONS CI -DESSOUS :

- **264 €** à Madame LE CALVEZ Véronique qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé, « Madame Rêve », situé, 18, rue de l'Eglise pour un montant de 1 320 € (soit 20 % du montant des travaux) ;
- **304.90 €** à Madame HAMON Séverine, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son restaurant LA STORIA situé 8, rue Bergère pour un montant de 5 521,44 € (soit 20 % du montant des travaux plafonné à 1 524.49 €) ;
- **304.90 €** à Monsieur FERRET Erwan, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce, OPTIC 2000, situé 34, rue Louis Pasteur pour un montant de 2 802 € (soit 20 % du montant des travaux plafonné à 1 524.49 €).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 mars 2023

Le Maire,  
Laurence CLAISSE.

16 MARS 2023

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 16 MARS 2023

Et de la publication sur le site internet de la Ville [www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr), le 16 MARS 2023

Fait à Landivisiau, le 16 MARS 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE